

Offre d'emploi

## **INSPECTEUR MUNICIPAL**

Temps plein – poste permanent

Dès maintenant

Un nouveau défi au sein d'une jeune équipe municipale dynamique dans une organisation en plein développement vous intéresse? Nous avons un poste pour vous dans notre équipe!

#### Sommaire des tâches

Sous la responsabilité du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, le titulaire planifie, met en application et contrôle divers moyens pour faire respecter les règlements municipaux, incluant la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le code municipal, les règlements provinciaux relatifs à l'environnement et autres relevant de sa juridiction, en vertu desquels il a été désigné par la municipalité. Il sensibilise les citoyens à la législation municipale. Il doit faire tout le travail pertinent des fonctions suivantes ainsi que les tâches rattachées.

## Principales responsabilités

- Assumer les responsabilités reliées à l'émission de permis, telles que l'analyse et la délivrance des permis /certificats et autres attestations;
- Répondre aux demandes d'informations des visiteurs et citoyens incluant les règlements à respecter, ainsi que les documents nécessaires à l'analyse des demandes de permis ;
- Voir à l'application des règlements municipaux et régionaux (RMH);
- Rédiger des avis ainsi que délivrer des constats d'infraction ;
- Préparer les dossiers de présentation au tribunal ou pour témoignage;
- Représenter la Municipalité devant les cours municipales et supérieure ;
- Être responsable du suivi auprès de la cour municipale régional;



- Agir à titre d'inspecteur municipal et d'inspecteur de voirie au besoin;
- Voir à la rédaction de rapports et la formulation de recommandations;
- Agir à titre de fonctionnaire désigné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges en matière d'aménagement, cours d'eau et autres ;
- Agir également à titre d'inspecteur agraire, de contrôleur de chiens, d'inspecteur de mauvaises herbes (loi préjudiciable à l'agriculture);
- Assurer le suivi des plaintes ;
- Effectuer des inspections terrain de vérification, incluant la fermeture des permis ;
- Appliquer le règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées (Q-2, r.22);
- Appliquer le règlement provincial sur le captage des eaux souterraines;
- Agir comme personne-ressource en matière d'urbanisme et environnement et effectue toutes autres fonctions connexes.

# Exigences et habiletés

- Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en Techniques d'aménagement et d'urbanisme ou une attestation d'étude collégiale (AEC) en Inspection municipale en bâtiment et environnement ou dans un domaine connexe;
- Posséder deux à trois années d'expérience pertinente;
- Connaissance des lois LAU, Code municipal du Québec, LPTAA, Q-2 r.22/r35.2;
- Avoir une excellente maîtrise du français, écrit et parlé;
- Connaître l'environnement Microsoft Office ;
- Maîtriser la suite PG Solutions (Accès-Cité) et JMAP pro (un atout);
- Détenir une carte santé et sécurité sur les chantiers ASP construction (un atout);
- Détenir un permis de conduire classe 5 valide ;
- Être autonome, rigoureux et réagir positivement face à la pression;
- Démontrer des habiletés pour le travail d'équipe, le sens de l'organisation, et la rédaction.
- Avoir de l'entregent;



### Rémunération et heure de travail

Salaire selon la convention collective en vigueur des employés de bureau.

Horaire normal:

Lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 / 35 heures / semaine

Horaire d'été permettant d'avoir les vendredis après-midi en congé / 35 heures / semaine

Toute personne intéressée doit acheminer son curriculum vitae avec la mention «Nom\_Inspecteur Municipal» à l'adresse courriel suivante : rh@ville.lescedres.qc.ca.

Nous remercions tous les candidats pour leur intérêt. Seules les candidatures retenues seront contactées. Le genre masculin a été utilisé dans le but d'alléger le texte.